



# CSEE LEVALLOIS

## 14 et 15 décembre 2021

### Activités Sociales et Culturelles – ASC

**DOTATION COMPLEMENTAIRE** : Le plafond URSSAF a été revalorisé à 250€. Les élus du CSEE Levallois ont voté à l'unanimité une dotation de chèques Kalidéa complémentaire de 80€. SURVEILLEZ VOS MAILS !!!

**Ouverture du nouveau site internet de votre CSEE** : A compter du 4 janvier 2022, le nouveau site internet du CSEE vous sera accessible. La navigation sera plus aisée et les démarches plus intuitives. Nous tenons tout particulièrement à remercier toutes les personnes qui ont participé à son élaboration et sa faisabilité.

La 2eme partie des locations hiver sera en ligne dès le 4 Janvier avec réservations possibles jusqu'au 10 janvier uniquement !!! Ne loupez pas l'événement !

A cette occasion, la billetterie KALIDEA sera remplacée par la plate-forme EMILE'S. KALIDEA reste accessible pendant une année pour solder les avoirs en cours.

**PARTICIPATION DU CSEE** : Pour rappel, le CSSE Levallois octroie toujours 25€ par salarié (panier gourmand, autres...). Quant à elle, la Direction peine toujours à expliquer les raisons de la suppression de sa participation au « repas de Noël ».

### DIRECTION INDEMNISATION

**FLEX'OFFICE**: Le projet du déménagement du Centre de Gestion de CERGY vers le site d'Ermont a été présenté aux élus avec en trame de fond l'introduction du Flex'Office. Aujourd'hui à Cergy/ Ermont, demain France entière ? La CFTC s'interroge sur l'efficience et les conditions de travail induites par ce nouveau modèle ? La CFTC restera vigilante durant son déploiement.

**Service Technique Indemnisation**: Un projet d'information/ consultation sur l'évolution d'organisation du temps de travail a été présenté aux élus. Un avis défavorable a été rendu à l'unanimité. Mais ce vote n'est que consultatif. Néanmoins, les élus ont réclamé à la Direction une nouvelle rencontre avec pour finalité de faire évoluer ce projet.

**TEMPS PARTIELS 2022** : Il ne sera pas accordé de nouveaux « temps partiels » autres que ceux imposés par la Législation.

**Horaires mobiles** : Un test est prévu en 2023 concernant les horaires individualisés.

**REFLEX** : La Direction a présenté un dispositif d'animation de la performance et de la reconnaissance individuelle et collective. Un outil de pilotage de la performance en découle (PILPERF). La CFTC a demandé la révision de ce projet

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

Sylvie KORDEUSZ quitte la Direction du Développement à compter du 31 décembre. Elle sera remplacée par Thierry CHARPENTIER.

**TEST DEMATERIALISATION AGENCES** : Le test arrivant à terme, le déploiement progressif se fera du 24 Janvier au 14 Février. Deux Réunions Hebdomadaires seront programmées à cet effet pour une présentation et exercices.

**REPAS DE FIN D'ANNEE** : Au même titre que la Direction Indemnisation, il a été décidé qu'il n'y aurait plus de subventions délivrées par les Directions Régionales sans plus d'explications.

**TEMPS PARTIELS 2022** : La Direction n'impose aucune règle en la matière. Chaque demande sera étudiée (activité, effectifs).

## VOS ELUS CFTC VOUS SOUHAITENT ...



Une question, un renseignement, contactez-nous :

[\*\*contact@cftc-covea-france.fr\*\*](mailto:contact@cftc-covea-france.fr)



Partenaire de votre vie professionnelle